



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

28, rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris

unssf@laposte.net

www.unssf.org

à l'intention de

Madame THANH LE LUONG

Directrice Générale de l'INPES

42 Boulevard de la Libération

93203 Saint Denis Cedex

Madame Le Luong,

C'est avec consternation que les sages-femmes ont entendu le message diffusé à la radio pour attirer l'attention des femmes sur l'importance de la prévention du cancer du col et de son dépistage, le frottis cervico-utérin.

Vous savez qu'il ne mentionne pas les sages-femmes, alors que cette prévention relève de notre compétence et vous connaissez l'engagement de notre profession dans ce domaine.

Si je me réfère à notre conversation à l'occasion de la campagne « Projet de bébé », nous constatons une fois de plus que notre ministère commun de tutelle peine à communiquer sur la place des sages-femmes dans la prévention.

Nous pensions pourtant, à l'écoute de la campagne sur la contraception, que les compétences des sages-femmes étaient identifiées, notre rôle dans la prévention reconnu et l'information enfin passée.

Nous constatons donc qu'il n'en est pas ainsi et que, de nouveau, l'information au public ne fait référence qu'aux médecins.

Ce n'est pas ainsi que les femmes seront informées et que le dépistage sera plus efficace.

5 à 6 millions de frottis sont effectués chaque année, 85000 sont anormaux que les médecins doivent prendre en charge, notamment dans des services hospitaliers proches de l'asphyxie.

30% des femmes n'ont pas de dépistage correct et en plus il s'agit principalement de celles qui sont à risque.

Pourquoi ne pas donner aux femmes accès à tous les acteurs de la prévention lorsque l'on sait que le pronostic est bon si le cancer est détecté et soigné à un stade précoce ? (2820 nouveaux cas sont diagnostiqués, 940 décès en 2010).

Nous ne sommes pas si nombreux dans cette prévention à intervenir, médecin et sage-femme. Ce message peut être facilement diffusé et se doit de délivrer une information complète.

Nous avons accepté le zonage pour couvrir le territoire, première profession médicale à l'avoir fait, pour permettre à toute femme d'avoir accès à une sage-femme.

Mais si les sages-femmes respectent leurs engagements, nous déplorons que notre ministère de tutelle ne respecte pas les siens.

C'est pourquoi nous allons transmettre notre consternation, notre déception et notre colère, à Mme Touraine ministre des affaires sociales et de la santé ainsi qu'à Mme Vallaud Belkacem, ministre du droit des femmes, pour ces manquements répétés et préjudiciables non seulement aux femmes de France mais aux sages-femmes.

Je vous suis reconnaissante au nom des sages-femmes de votre connaissance de nos compétences et de votre souci de nous intégrer pour améliorer la prévention et la prise en charge de la santé des femmes.

Je vous adresse donc ce courrier dans l'espoir que nous soyons reconnues et vous remercie de votre soutien,